Vers une démarche de développement local : Des municipalités en action !





Mise à jour octobre 2015

Ce guide a pour objectif d'outiller les municipalités qui souhaitent débuter une démarche de développement local dans leur milieu. Il pourra servir de mode d'emploi pour le comité local qui met en œuvre la démarche.

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le développement local est un processus de planification du développement municipal qui débouche sur l'élaboration de projet structurants pour le milieu, selon une période définie.

Pourquoi un plan pour le développement de notre collectivité?

- Faire le point sur notre situation;
- Faire des choix pour organiser le développement;
- Orienter l'utilisation des ressources;
- Orienter les investissements;
- Mobiliser les citoyens autour d'objectifs clairs de développement;
- Convaincre les intervenants externes de la pertinence de notre développement;
- Se donner des outils de réflexion;
- Mettre en branle des projets de développement structurants.

Ce processus permet de

- Constater l'état de la situation, ressortir les forces, faiblesses, opportunités, contraintes et de bien orienter les ressources;
- Se donner une vision de développement en tant que municipalité;
- Planifier le développement municipal à long terme (budget, ressources…);
- Répondre aux besoins des citoyens;
- Favoriser l'épanouissement de la collectivité;
- Mettre le citoyen au cœur du développement de sa communauté;
- De mettre en œuvre des actions et projets qui répondent aux défis de la municipalité.

Une fois le plan en main, tous les acteurs et les citoyens jouissent d'un guide commun. Cela donne une cohérence au développement, renforce le sentiment d'appartenance et mobilise les ressources locales. Le plan devient à la fois un guide et un outil de communication pour la communauté.

Les facteurs de succès

Il y a certaines conditions qui sont nécessaires pour qu'un plan de développement d'une municipalité soit concret, réalisable et supporté par la population.

Il doit être construit à partir de :

- L'existence d'un sentiment d'appartenance, d'une identité communautaire. La population doit se sentir impliquée et concernée par l'avenir de sa communauté;
- La présence de leaders locaux, des gens capables de mener à bien un projet ou d'influencer sa réalisation;
- Des projets concrets basés sur des ressources ou des entreprises locales;
- Un effort soutenu, une volonté de se lancer dans le développement de sa municipalité sur une courte, moyenne et longue période. Il faut donc de petits, moyens et gros projets;
- L'implication commune de la municipalité et de la population : s'approprier la démarche et donner les moyens de la réaliser.

Les retombées

- Favorise le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens envers leur communauté;
- Rétention de la population;
- Accueil de nouveaux arrivants;
- Favorise la richesse sociale et économique;
- Amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie;
- Mise en valeur du capital humain : implication citoyenne.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Toute personne intéressée par le développement de sa communauté est interpellée à s'impliquer dans la démarche de planification locale.

Le rôle du comité de développement est :

- De consulter la population et les acteurs-clés de la municipalité afin d'en connaître les besoins pour les années à venir;
- De cibler les priorités, les enjeux et les projets selon les données recueillies dans l'établissement du portrait-diagnostic de la municipalité;
- De favoriser la concertation et le partenariat dans le milieu;
- De préparer et rédiger le plan de développement pour le présenter au conseil municipal;
- De définir quels seront les mécanismes de suivi du plan de développement.

Le rôle de la municipalité est :

D'assumer le leadership du développement socioéconomique de leur localité. Le conseil et l'administration municipale sont donc des acteurs d'importance dans la démarche de développement. Il revient au maire, aux conseillers et à l'administration municipale d'insuffler un vent de dynamisme dans leur communauté et de mettre en place les moyens de faire émerger les projets de développement.

Le comité de développement local est donc « l'acteur-terrain » dans la démarche.

Les membres du comité ne sont pas les seuls à réaliser tous les projets et actions ciblés au plan de développement, ils voient aussi à interpeller les citoyens et organismes pour favoriser la mise en œuvre d'action, font des liens, provoquent les actions, dans le but de mettre en œuvre les projets répondant aux priorités ciblées.

Sa constitution

Entre 6 et 12 personnes, représentant un échantillon de la population et les différents secteurs d'activités de la municipalité. Voici l'exemple de la constitution d'un comité de développement local :

- Municipal (un représentant élu et un représentant cadre)
- Affaires / industries / commerces / corporation de développement (avoir les secteurs industriels représentatifs de votre municipalité);
- Secteur communautaire et associatif; (organismes locaux et régionaux)
- Scolaire;
- Loisirs,
- Tourisme;
- Jeunesse;
- Familles;
- Personnes âgées;
- Bénévoles.

La composition du comité est flexible. Vous pouvez avoir le nombre de membre et la représentation des secteurs que vous désirez. Vous devez y aller avec la meilleure représentation de votre municipalité. Il se peut que tout au long de la démarche de nouveaux membres s'ajoutent selon les projets identifiés. Le comité et la démarche de développement local sont des concepts évolutifs.



Les rencontres

Le comité se réunit selon le besoin et l'échéancier de la démarche définis pour voir au bon avancement des actions et projets. Le fonctionnement des rencontres est défini par le comité lors de la première rencontre de celui-ci (convocations, responsabilités, comptes-rendus, représentation, etc.). La qualité du travail d'équipe et la disponibilité des membres jouent un rôle déterminant dans la productivité et la durabilité d'un comité.

Puisque le comité réunit plusieurs personnes différentes (âge, sexe, provenance, secteur d'activité, religion, philosophie), il est important de considérer les opinions de chacun et de respecter l'apport de chacune des personnes qui s'impliquent dans la démarche. Si une situation conflictuelle survient, il est primordial d'en faire part à la personne responsable du comité afin de régler rapidement le problème.

L'ÉCHÉANCIER DE LA DÉMARCHE

Une première démarche de développement local est généralement de plus longue durée que la mise à jour du plan du plan de développement. Lorsque la municipalité débute la réflexion quant à la mise en œuvre d'un tel projet, elle doit déjà cibler la durée estimée de la démarche ou du moins sa date d'échéance. En général, il faut compter quelques mois afin de réaliser toutes les étapes du plan de développement local ainsi que sa rédaction, son approbation par la municipalité et sa diffusion dans le milieu.

Le tableau ci-dessous vous est présenté tel « une recette » de démarche dont la municipalité choisie les différents ingrédients pour réussir sa démarche à son image :

Étapes	Actions
A. Décision de la municipalité de réaliser un plan de développement local	1. Rencontrer le CLD pour obtenir de l'information 2. Mandater un représentant du conseil municipal 3. Mandater un représentant de la municipalité (DG ou responsable de service) 4. Définir le mandat du comité de développement 5. Préparer un ébauche de budget de réalisation de la démarche 6. Entériner une résolution pour l'élaboration du plan de développement local et formation d'un comité 7. Faire une rencontre d'information pour la population 8. Former le comité de développement local 9. Effectuer une première rencontre avec le comité et nommer un leader 10. Appropriation du projet par le comité 11. Établir un échéancier général de la démarche et le plan de communication 12. Communiqué de presse et information à la population

B. Procéder au portrait-diagnostic de la municipalité	1. Recueillir les données significatives de l'historique de la municipalité 2. Recueillir les données statistiques de la municipalité (Statistiques Canada, MRC, portraits réalisés par les organismes et la municipalité) 3. Faire l'inventaire des ressources du milieu (naturelles, humaines, bâties, organismes, services, entreprises selon les secteurs, etc.) 4. Faire l'inventaire et l'analyse des outils de développement passés et actuels (politiques, lois, règlements, projets déjà en cours, projets ciblés par la municipalité) 5. Procéder à l'analyse des données recueillies (atouts, menaces, contraintes, opportunités), en dégager les tendances à long terme et les besoins à combler 6. Rédiger le portrait-diagnostic
C. Consulter la population (définition des besoins de la population)	1. Présenter le portrait-diagnostic réalisé à la population 2. Identifier les moyens de consultation de la population (sondage, assemblée, focus group, etc.) 3. Planifier, organiser et réaliser la consultation publique 4. Rassembler les informations recueillies et rédiger le rapport
D. Élaboration du plan d'action (à partir du portrait-diagnostic et des consultations publiques)	1. Préciser les axes, les enjeux (défis), les priorités et les actions/projets 2. Définir un leader et des collaborateurs pour chacune des actions (les impliquer), un échéancier et des indicateurs de résultats 3. Définir les mécanismes de suivi 4. Présenter le plan d'action au conseil municipal (avant-projet) pour approbation
E. Rédaction du plan de développement local	1. Faire le schéma du plan de développement local (sections, contenu) 2. Mettre en commun les sections déjà rédigées 3. Rédiger les sections à ajouter 4. Effectuer la mise en page et le graphisme 5. Présenter la version finale au conseil pour adoption 6. Diffuser la version finale du plan de développement local
F. Diffusion du plan de développement local	1. Réaliser une activité de lancement du plan de développement local 2. Intégrer le plan de développement local dans les moyens de communication de la municipalité
G. Mise en œuvre du plan d'action et mécanismes de suivi	*Selon les mécanismes de suivi du plan de développement définis à l'étape de l'élaboration du plan d'action, les différents leaders et collaborateurs mettent en œuvre les actions du plan.*

Consulter la population : une étape essentielle à l'adhésion des citoyens!

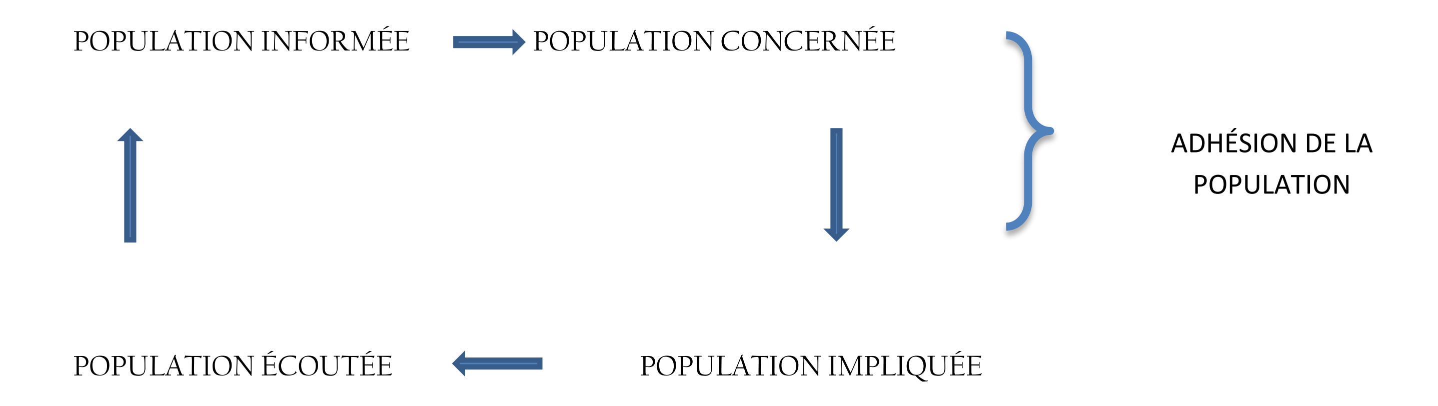
Dans le cadre de la démarche pour la réalisation d'un plan de développement local, l'adhésion de la population dans la démarche est un facteur de réussite au projet.

COMMENT FAIRE ADHÉRER LA POPULATION AU PROJET?

L'adhésion de la population à un projet municipal débute au moment où celle-ci se sent INFORMÉE et IMPLIQUÉE.

Afin de maintenir cette adhésion après l'étape de création du plan de développement local, la population doit sentir que ses besoins ont été entendus mais surtout CONSIDÉRÉS.

Donc l'équation du succès du plan de développement local dans votre milieu est :



La section « *Stratégies de communication* » du document local vous informe des moyens pour informer votre population ainsi que de l'importance de communiquer à toutes les étapes de la planification locale et lors de la mise en œuvre du plan d'action annuel.

QU'EST-CE QUE LA CONSULTATION DE LA POPULATION (PUBLIQUE)?

La consultation publique, comme son nom le mentionne, est **l'action de consulter la population**.

L'étape de la consultation publique dans la démarche de planification du développement de la municipalité est essentielle et les résultats qui en découlent **sont la base de l'identification des enjeux et des priorités** pour les années à venir.

En plus de **favoriser l'adhésion de la population au plan de développement local**, le fait de consulter la population aide le comité local à identifier les **besoins réels des citoyens**, leurs aspirations dans leur milieu et **mesurer le sentiment d'appartenance** à la communauté.

Il est préférable de présenter le portrait-diagnostic de la municipalité préalablement à la réalisation de la consultation publique afin de recueillir les réactions de la population et vérifier la vision de celle-ci de sa municipalité.

COMMENT CONSULTER LA POPULATION?

Il existe différents moyens de consulter les citoyens. Les méthodes de consultation **doivent refléter la population** qui est consultée (sexe, âge, occupations, moyens de communications privilégiés) et **être variés**.

Exemples de méthodes de consultation :

- Sondages;
- Questionnaires;
- Groupes de discussion;
- Assemblée publique;
- Journée de réflexion (forum);
- Discussion ouverte (Internet);

Il faut donc répondre aux questions suivantes avant de consulter :

- Qui souhaite-t-on consulter?
- Quels sont les sujets que l'on désire aborder?
- Peut-on avoir la collaboration de groupes ou d'individus pour cibler le public?
- Quels sont les moyens de distribution de la consultation si c'est un sondage?
- Quel est le budget de consultation?
- Quel est le temps que l'on peut y consacrer?
- Quel est notre objectif (échantillon)?

En lien avec les réponses obtenues, il faut donc choisir les méthodes les plus efficaces pour répondre à nos objectifs.

Il est intéressant, selon les ressources disponibles, d'associer des incitatifs à la participation des citoyens dans la consultation publique : tirages, concours, offrir une collation, associer un événement mobilisateur, etc. Les incitatifs doivent être « alléchants » pour le public cible spécifique.

Chaque moyen de consultation implique un minimum d'organisation. Il faut donc identifier l'échéancier de chacune des méthodes choisies, répartir les tâches et s'assurer du suivi.

LE RAPPORT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Les sections du plan de développement

Sections suggérées du plan de développement :

- Introduction (mot du comité, mot du maire)
- Présentation de la démarche et échéancier
- Historique de la municipalité
- Portrait-diagnostic de la municipalité
- Résultats de la consultation publique
- Vision de développement
- Plan d'action
- Mécanismes de suivi
- Annexes (communiqués, résolutions, photos, etc.)



Le plan d'action : le cœur du plan de développement local

Le plan d'action constitue l'élément central du plan de développement local. Il s'agit des orientations de développement et des projets qui sont en lien avec celles-ci, sur une période identifiée par le comité local. Les orientations de développement de la municipalité sont exprimées selon des axes (loisirs, gouvernance, aménagement du territoire, sécurité, communautaire, emploi, etc.), qui sont subdivisés en enjeux et ensuite en actions/projets.

Pour chacune des actions, un leader et des collaborateurs doivent être identifiés, un échéancier doit être déterminé à l'intérieur de la période ciblée du plan de développement et des indicateurs de résultats doivent être également définis au préalable.

Mise en œuvre et mécanismes de suivi du plan de développement

L'identification des mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan de développement est un gage de succès à la démarche et empêchera ce rapport de se retrouver « tabletté » et non utile au final pour le développement de la municipalité.

C'est à l'étape de l'élaboration du plan d'action que ces mécanismes sont formellement identifiés mais il est idéal de savoir au départ comment la démarche sera-t-elle assurée après la diffusion du plan de développement.

Désigner un conseiller municipal et un employé de la municipalité (cadre) comme représentants ayant en charge ce dossier est un premier mécanisme de suivi. Cette action permet de responsabiliser les deux niveaux de la municipalité (décisionnel et opérationnel). Ensuite, en ayant un plan de communication efficace qui assure la continuité de la diffusion des actions, la population et les acteurs du développement auront toujours à coeur la démarche. Il peut également y avoir la formation d'un comité qui se rencontrera deux fois par année durant la période ciblée par le plan de développement pour procéder à l'évaluation de la progression de la réalisation des actions. Si d'autres projets de développement existent dans la municipalité (MADA, PFM, CDE, etc.), il serait intéressant de réunir ces comités pour alléger la tâche. D'autres mécanismes de suivi et d'évaluation peuvent être mis de l'avant par la municipalité mais il importe de les définir et de les respecter.

La stratégie de communication

Établir une bonne stratégie de communication du plan de développement est un incontournable pour le succès de ce projet. Cette stratégie aura pour but d'informer, de promouvoir, de mobiliser et d'impliquer le milieu. Le plan de communication servira à identifier comment la population et les acteurs-clés du milieu seront informés des priorités établies et des actions qui seront mises en œuvre tout au long de la période ciblée par votre plan de développement. Il faut débuter la communication dès les premières étapes de la réalisation de cette démarche.

Pourquoi un plan de communication?

- Pour tenir la population informée du plan d'action, des projets et des événements;
- Pour convaincre la population à devenir actrice de son développement, partenaire, à s'impliquer dans divers comités, etc.;
- Pour favoriser un consensus au sein de la population et avec les partenaires;
- Pour échanger les résultats obtenus et les difficultés vécues avec des milieux similaires;
- Pour soutenir la mobilisation;
- Pour permettre la reconnaissance des retombées.

Comment et par quel moyen communiquer?

- Se servir des médias de la municipalité (journal municipal, page Facebook, infolettre, mémo interne, journal de l'école, journal des organismes, etc.);
- Utiliser les médias régionaux (Peuple Lotbinière et leurs médias sociaux, médias spécialisés en lien avec des projets spécifiques);
- Créer une chronique mensuelle ou bimensuelle afin de tenir les acteurs informés périodiquement;
- Créer une section sur le site Internet de la municipalité;
- Profiter des événements locaux pour en parler (discours du maire ou d'un conseiller, activités des organismes, fêtes familiales, tournois sportifs, etc.);

Les stratégies de communication les plus simples sont fréquemment les plus efficaces.

Le CLD de Lotbinière offre les service de son agente aux communications et aux événements afin de vous accompagner dans la réalisation des actions de communication pour votre municipalité, renseignez-vous!

L'agent de développement rural de votre MRC est un allier de choix pour vous accompagner dans cette démarche. Il peut agir à titre de chargé de projet, favoriser la concertation entre les acteurs du milieu et vous accompagner dans la mise en œuvre de votre stratégie de communication.

L'agent de développement rural possède les compétences et les connaissances afin de faire bénéficier votre démarche de développement local d'un accompagnement personnalisé à votre municipalité et mobiliser le milieu à s'impliquer dans le projet.